

AVIS CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ INTERPROFESSIONNELLE DE SOINS AMBULATOIRES DU POLE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE DE LANMEUR

La Société interprofessionnelle de soins ambulatoires du Pole de santé universitaire de Lanmeur été crée au 6 place de l'église 29620 Lanmeur avec un capital social de 210 euros. Son objet est de mettre en commun entre ses associés des activités visant à améliorer la qualité de la prise en charge des patients, la cohérence du parcours de soin, l'éducation thérapeutique et la coopération entre professionnels de la santé telle que définie à l'article L 4011-1 du code de la santé publique. Sa durée est de 99 années. Les apports en numéraire comprennent la somme de 210 euros. Aucun apport en nature n'a été effectué. Les associés sont Alemany Astrid, Barreau Emmanuelle, Beck Robert Emilie, Boulch Françoise, Conan Elodie, Huiban Fabien, Jegaden Cathy, Kerdodé Elisabeth, Laurent Stéphanie, Le Gall Thierry, Le Goff Laurent, Le Héron Eliane, Le Héron Hughes, Le Reste Jean Yves, Le Roch Joël, Le Roch Lise, Lirzin Laurence, Pichon Stéphanie, Stephan Monique, Thimjo François et Troadec Delphine tous domiciliés au 6 place de l'Eglise 29620 Lanmeur. Les gérants peuvent engager la société envers des tiers et sont Conan Elodie, Le Héron Hughes et Le Reste Jean Yves domiciliés au 6 place de l'Eglise 29620 Lanmeur. La société sera immatriculée eu registre du commerce de Brest.